



## La nouvelle géographie communale et intercommunale du département de la Meuse

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2017, le département de la Meuse est composé de 15 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) contre 24 l'année précédente. Par ailleurs, la Meuse compte 501 communes, et c'est le seul département du Grand Est à ne pas avoir enregistré de fusion de communes depuis 2015.

Christiane Kuhn, Sophie Villaume, François Wiand, Insee

L'application de la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (*encadré*) a modifié sensiblement la géographie de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région Grand Est s'est ainsi réduit de 249 à 149 entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À cette date, le département de la Meuse est composé de 15 EPCI contre 24 auparavant (dont 9 de moins de 5 000 habitants). La Meuse a enregistré sept regroupements d'EPCI entre 2016 et 2017, tandis que huit EPCI sont restés inchangés (*figures 1 et 2*).

Les deux communautés d'agglomération, la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse et la CA du Grand Verdun, rassemblent respectivement 18,7 % et 15,1 % de la population du département. La communauté de communes (CC) de Commercy - Void - Vaucouleurs, et la CC Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois, toutes deux nées de la fusion de trois anciennes CC, sont

ensuite les CC les plus peuplées du département. Par ailleurs, la commune de Boulogny fait partie de la CC Pays de L'Audunois et du Bassin de Landres dans le département de la Meurthe-et-Moselle.

Dans le département de la Meuse, la densité de population est très nettement inférieure à la densité nationale. Onze communautés de communes, soit près des trois quarts des EPCI du département, n'atteignent pas le seuil légal de 15 000 habitants (*figure 3*). Compte tenu de leur faible densité de population, elles bénéficient pour huit d'entre elles du régime dérogatoire abaissant le seuil minimal à 5 000 habitants, et pour trois d'entre elles d'un seuil de population minimal pondéré (*encadré*).

Le département de la Meuse n'a connu aucune fusion de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est le seul département de la région du Grand Est dans ce cas. ■

### Cadre réglementaire

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 vise à rationaliser l'organisation territoriale en incitant au regroupement de collectivités à fiscalité propre.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les EPCI à fiscalité propre doivent compter au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil dans quatre cas, sans pouvoir, toutefois, être inférieur à 5 000 habitants :

- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 50 % de la densité nationale (103,4 hab/km<sup>2</sup> soit 51,7 hab/km<sup>2</sup>), dans des départements dont la densité est inférieure à la moyenne nationale. Le seuil démographique applicable est alors

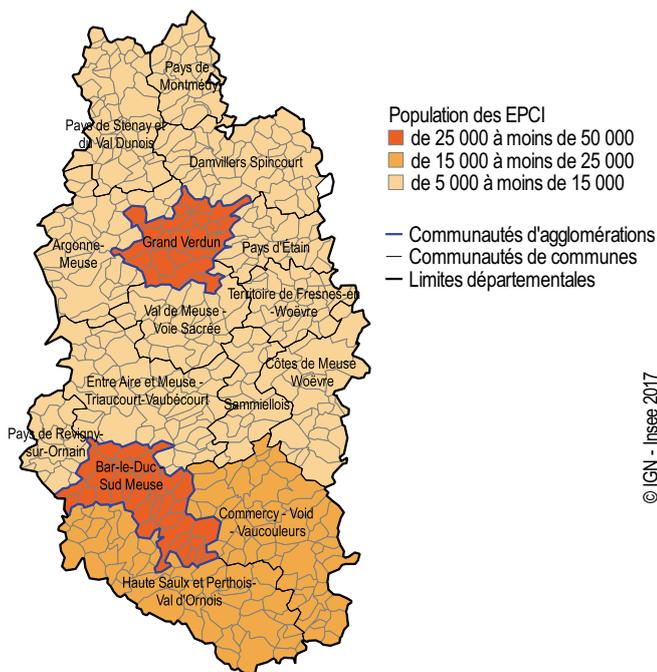
déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département et la densité nationale, avec un seuil minimal de 5 000 habitants.

- les ensembles de communes dont la densité est inférieure à 30 % de la densité nationale soit 31 hab/km<sup>2</sup>. Dans ce cas, le seuil de population applicable est de 5 000 habitants.

- les ensembles de communes dont plus de la moitié des communes est située en zone de montagne ou regroupe toutes les communes d'un territoire insulaire.

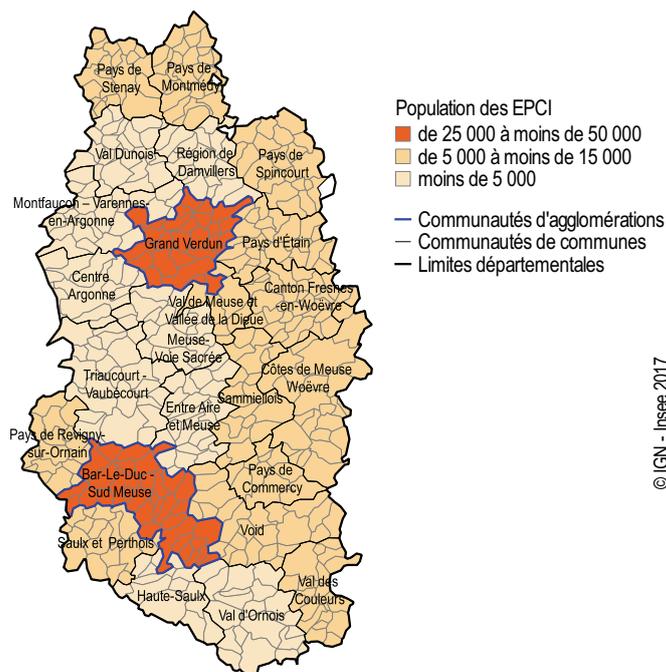
- lorsque l'EPCI à fiscalité propre a plus de 12 000 habitants et est issu d'une fusion intervenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 : il dispose d'un « délai de repos ».

## 1 Composition communale et intercommunale de la Meuse au 1<sup>er</sup> janvier 2017



Source : Insee, recensement de la population 2014.

## 2 Composition communale et intercommunale de la Meuse au 1<sup>er</sup> janvier 2016



Source : Insee, recensement de la population 2014.

## 3 Principales caractéristiques des EPCI dans le département de la Meuse (périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

	Nombre de communes au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Population municipale au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	Évolution de la population entre 2009 et 2014 (en %)	Densité de population en 2014 (en hab/km <sup>2</sup> )	Part des 60 ans ou plus en 2014 (en %)	Taux de chômage en 2014 (1) (en %)
CA de Bar-Le-Duc - Sud Meuse	33	35 851	-2,5	89,5	29,1	14,5
CA du Grand Verdun	26	28 933	-0,6	96,0	26,4	15,4
CC de Commercy - Void - Vaucouleurs	54	23 196	-1,4	32,6	26,2	16,2
CC Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois	52	17 179	-2,6	22,7	27,7	13,1
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	41	10 203	-0,7	23,1	31,2	15,5
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	25	8 966	+3,6	25,6	23,7	10,3
CC du Sammiellois	19	8 766	-5,9	35,4	28,0	15,9
CC de Damvillers Spincourt	41	8 411	+1,6	16,9	22,7	12,4
CC du Pays d'Étain	26	7 764	-2,3	32,2	23,7	13,7
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	16	7 409	-1,5	40,2	26,4	12,4
CC Argonne-Meuse	38	7 359	-2,0	14,9	30,9	12,6
CC du Pays de Montmédy	25	7 249	-1,1	29,6	20,9	11,6
CC Entre Aire et Meuse - Triaucourt-Vaubécourt	47	6 595	+0,4	9,9	27,5	8,7
CC Côtes de Meuse Woëvre	25	6 025	+3,0	14,0	24,1	10,5
CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	32	5 012	+0,2	19,4	25,8	10,6
<b>Département de la Meuse *</b>	<b>501</b>	<b>191 530</b>	<b>-1,3</b>	<b>30,7</b>	<b>26,9</b>	<b>13,9</b>

\* Note : une commune de la Meuse (Boulogny) fait partie d'un EPCI de Meurthe-et-Moselle (CC Pays de L'Audunois et du Bassin de Landres).

La somme du nombre de communes et de la population des EPCI n'est donc pas égale à celle du département.

(1) Le taux de chômage au sens du recensement de la population correspond au rapport entre les personnes de 15 ans ou plus s'étant déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi et la population active estimée au sens du recensement.

Lecture : la valeur la plus élevée de la colonne est en rouge, la valeur la plus faible de la colonne est en bleu.

Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2014.

### Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
CS 50016  
67084 Strasbourg Cedex

### Directeur de la publication

Joël Creusat

### Rédaction en chef

Laurence Luong  
Jacques Marty

ISSN 2492-4628

© Insee 2017

## Pour en savoir plus

- « La nouvelle géographie communale et intercommunale du département des Ardennes / de l'Aube / de la Marne / de la Haute-Marne / de la Meurthe-et-Moselle / de la Meuse / de la Moselle / du Bas-Rhin / du Haut-Rhin / des Vosges », *Insee Flash Grand Est* n°7 à 16, juillet 2017.
- « Portraits régionaux de l'intercommunalité, région Grand Est », Caisse des dépôts, juin 2017.
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 113, janvier 2017.
- Composition communale des EPCI et données de référence : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales>

